



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Difficultés chroniques de la psychiatrie

Question écrite n° 5328

### Texte de la question

M. Pierrick Courbon attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation du pôle psychiatrie du Centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne. Depuis plusieurs années, ce pôle psychiatrie et plus particulièrement le secteur de Saint-Étienne, souffre d'un décalage croissant entre les moyens dont il dispose et les besoins auxquels il doit répondre. Déjà, en 2018, un rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté avait mis en lumière la dégradation de la situation de la psychiatrie, à Saint-Étienne et plus largement dans tout le sud Loire. Mais cette situation n'en finit pas de se détériorer. Ainsi, depuis trois ans, ce sont quarante lits qui ont été fermés, en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie. Pour les patients, cela se traduit inévitablement par une dégradation continue et inacceptable des conditions de prises en charge. Pour les personnels, les conséquences sont également lourdes en matière de surcharge de travail, de pénibilité, mais aussi de perte de sens. Une nouvelle étape inquiétante a été franchie avec la fermeture, le 13 janvier 2025, d'une unité d'admission du secteur psychiatrique de Saint-Étienne. La fermeture de cette unité, indispensable pour l'hospitalisation de crise et l'accueil de patients en soins sans consentement, a bien évidemment des répercussions importantes sur les autres services. Si elle est la conséquence immédiate du départ du médecin de l'unité, elle est surtout révélatrice de plusieurs mois d'un fonctionnement difficile qui avait déjà conduit à une fermeture temporaire l'été dernier. Aussi, au regard des difficultés chroniques du pôle psychiatrie du CHU de Saint-Étienne, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de déployer les moyens permettant non seulement de rouvrir cette unité, mais d'assurer un fonctionnement pérenne de qualité et répondant aux besoins du territoire, en particulier au regard des engagements nationaux pris dans le cadre de la santé mentale, grande cause nationale 2025.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierrick Courbon](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5328

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mars 2025](#), page 1998